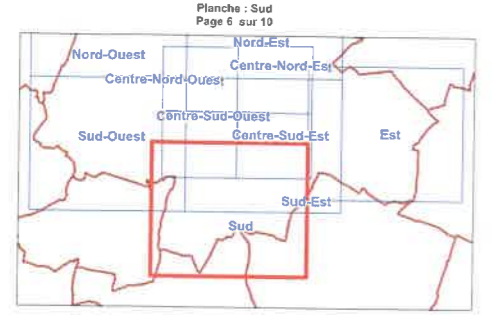


Département des Deux-Sèvres
Communauté d'agglomération du Niortais
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-D)
Commune de Niort

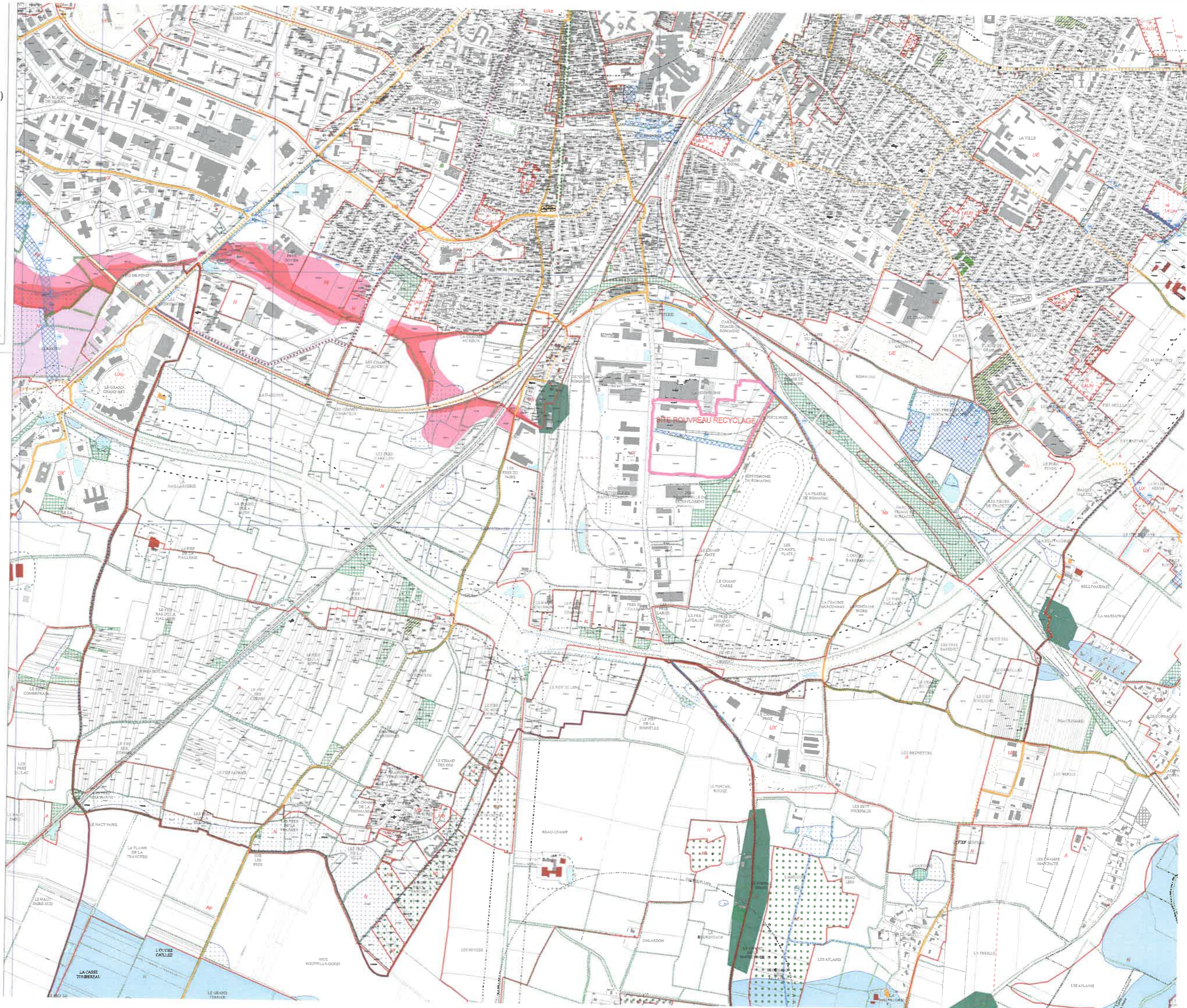


Document arrêté

Préparation	Adopté	Approbation
14 décembre 2023	27 mars 2024	

Réalisation : CA du Niortais - Aménagement du Territoire - Service observatoire et stratégie territoriale
 Source : CA du Niortais - Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat
 Fond de plan : Cadastre 2022 © DGFP Date d'édition : 09/03/2023

- Légende**
- Tonage PLUi-D**
- Limite de zone
 - Périmètre comportant une OAP
 - Élément de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L. 151-19 CU)
 - B - Édifice bâti (BA, BS, BC, BD, BE, BF) ou C - Élément de petit patrimoine local (CA, CC)
 - BE - Édifice culturel (cimetière protestant)
 - A - Ensemble bâti singulier (AA) ou équestre (AB)
 - C - Élément de petit patrimoine local (CB, murmuré)
 - A - Ensemble bâti (AA, AB, AC dont secteur patrimonial)
 - Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L. 151-23 CU)
 - Arbre remarquable (DA)
 - Alliement d'arbres (DAB)
 - Mait ou arbres (DB)
 - Verger, vigne, marais, tourbière (DD)
 - Espace paysager à préserver (DC)
 - Espace Bois Classé (EBC), bois, forêt, parc à conserver à protéger ou à créer (L. 113-1 CU)
 - EBC en alignement
 - EBC en surface
 - Zone Naturelle forestière (Code Forestier)
 - NF
 - Implacement Réserve (ER) (L. 151-41 CU)
 - Implacement Réserve
 - Axe de circulation à conserver, à modifier ou à créer (L. 151-38 CU)
 - Voie (piéton/cycliste) à conserver ou à créer
 - Schéma cyclable / Itinéraires intercommunaux
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
 - Aménagement existant ou voie sécurisée
 - Aménagement à créer ou conforter
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L. 151-11 CU)
 - Changement de destination
 - Périmètre des zones inondables
 - PPRI en vigueur
 - PM1_PPRI
 - PM1_PPRI_RF
 - PM1_PPRI_RC
 - PM1_PPRI_B
 - Zones inondables inventoriées
 - Etudes complémentaires
 - Atlas Marais poitevin
 - Atlas hydraulique
 - Atlas hydrogéomorphologique
 - Atlas 1994 expertisée - version 11/22
 - Périmètre des zones humides
 - Inventaire communal
 - Inventaire du Forum des Marais Atlantiques
 - Monument Historique (MH)
 - Monument Historique classé
 - Périmètre de protection de MH classé
 - Monument Historique inscrit
 - Périmètre de protection de MH inscrit
 - Artisanat en cours ou projet en cours
 - Loi libre en colossement
 - Projet en cours
 - Coefficient de biotope applicable
 - Coefficient de biotope applicable
 - Constructibilité interdite le long des grands axes routiers (L. 111-6 à L. 111-10 CU)
 - Bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation
 - Bande de 75 mètres de part et d'autre des routes vitées à l'article L. 141-19
 - Diagnostic agricole
 - Périmètre de réapprovisionnement RCP
 - Périmètre de réapprovisionnement RSD
 - Bâtiment agricole



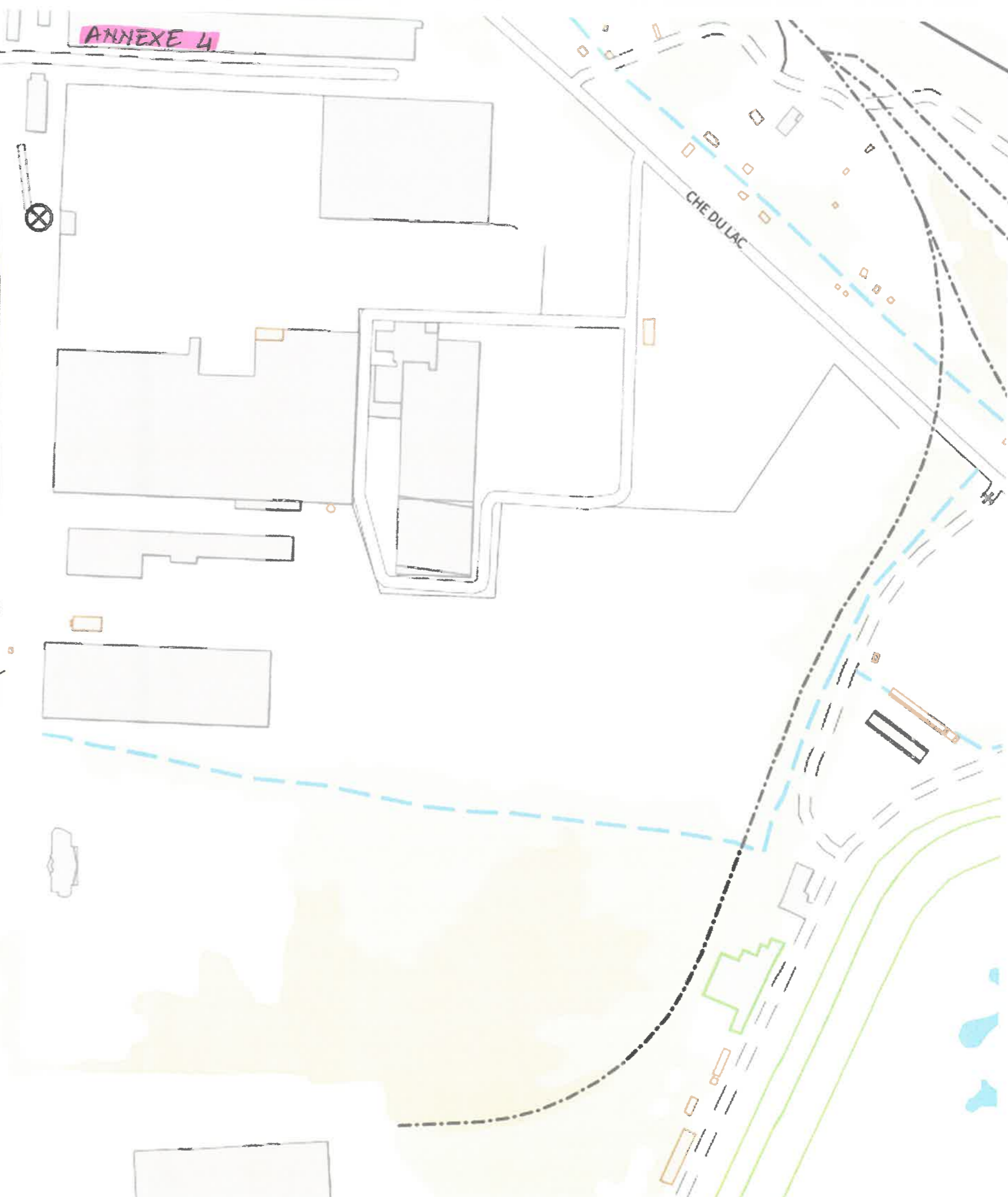
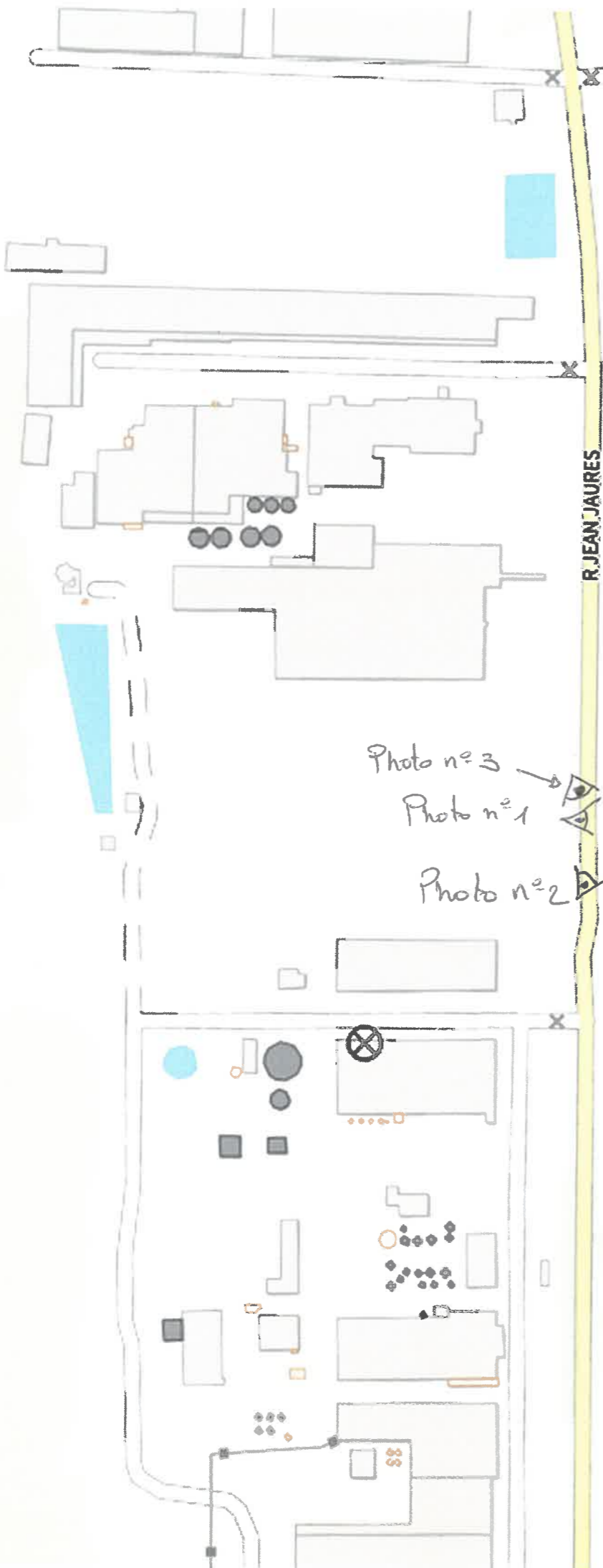
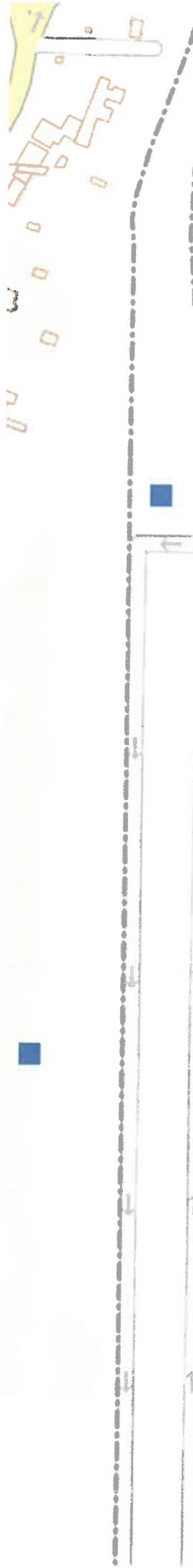
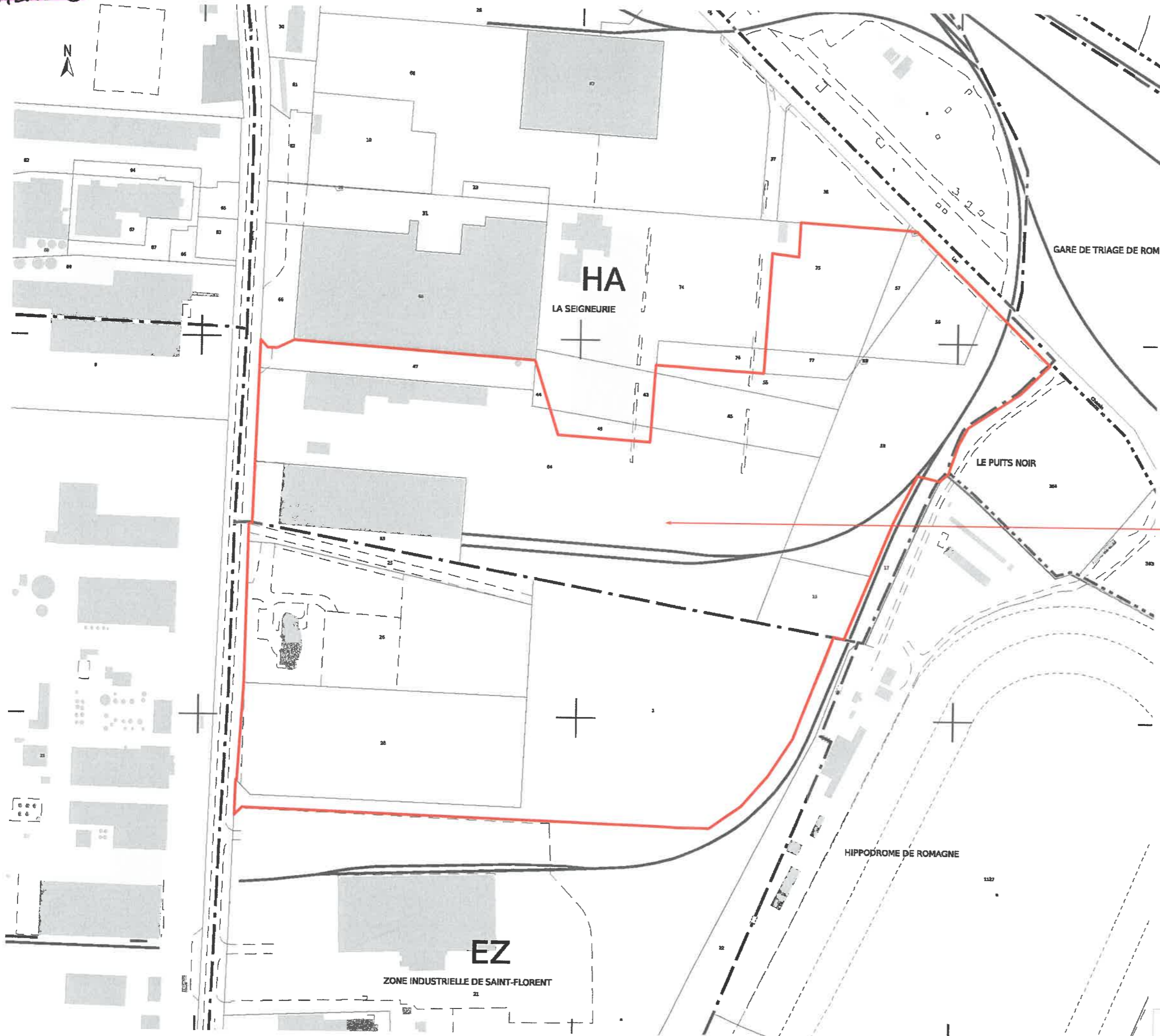


Photo n°3
Photo n°1
Photo n°2





EMPLACEMENT DE L'OPERATION
Section HA:
Parcelles n° 15, 44, 45, 47, 55, 56,
57, 58, 59, 63, 64, 75, 77
Section EZ:
Parcelles n° 1, 25, 26, 28
S = 134 296 m²

ANNEXE 6 – PAN DES ABORDS ROUVREAU REYCLAGE NIORT



LOCALISATION PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

//inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/1098FR5412007

ANNEXE 7

Navigation icons: compass, search, zoom, star, print, share

